

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_223 : POLITIQUE DE LA VILLE – INTER PLIE DU TARN -
RECOUVREMENT DES FONDS DU FSE POUR LA PROGRAMMATION 2007-2013
PROROGÉE 2014 - AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE PAR
L'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille dix sept, le douze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Héléne MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Jacques ROYER), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

N° DEL2017_223 : POLITIQUE DE LA VILLE – INTER PLIE DU TARN - RECOUVREMENT DES FONDS DU FSE POUR LA PROGRAMMATION 2007- 2013 PROROGÉE 2014 - AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE PAR L'AGGLOMÉRATION

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

Le Fond Social Européen (FSE) est versé avec deux ans minimum de décalage. C'est l'association Interplie qui le perçoit pour les trois intercommunalités adhérentes (l'Albigeois, le Carmausin, le Castrais Mazamétain).

Pour permettre un versement de fonds FSE au titre de l'exercice en cours aux associations bénéficiaires, les intercommunalités membres de Interplie ont accepté de faire une avance remboursable à l'association Interplie.

Le montant de l'avance remboursable versé par notre agglomération à Interplie s'élève à 110 720€.

En 2016, l'association INTERPLIE a fait l'objet de contrôles sur l'utilisation des subventions globales octroyées au titre du Fond Social Européen sur les exercices 2007-2008-2009.

Un taux d'erreur de 9,82 % a été arrêté par la DIRFIP sur l'exercice 2009.

Le contrôle portant également sur les exercices 2007 et 2008, il a été décidé d'accepter que ce même taux d'erreur soit appliqué aux exercices 2007 et 2008 pour permettre le versement du FSE sur cette base.

Ainsi, la régularisation du FSE a été arrêtée à la somme de 23 420.08 €.

Par ailleurs, une somme de 12 156,39€ a été trop versée à l'opérateur REGAIN ACTION au titre du FSE :

- 6 801,39€ liés à une application rétroactive des règles édictées en 2011 à un dossier de 2010 et que l'Agglomération a accepté de prendre à sa charge et de ne pas réclamer à Regain Action (délibération du 15 décembre 2016)
- 5 355,39€ de surfinancement confirmé lors du contrôle de service fait de l'action 2014. Ce montant n'a pas été remboursé par Regain Action à l'association Interplie et reste donc à percevoir.

Il est envisagé de dissoudre l'association InterPLIE début 2018, Dans la perspective de cette dissolution, il convient de régulariser l'état des comptes de l'association.

L'Inter-PLIE va saisir les trois intercommunalités pour leur proposer de solder les indus par retenue sur le montant de l'avance remboursable de chaque territoire. A savoir pour le territoire de l'Albigeois, un montant de 75 143,14€ (soit 110 720€ - 35 576,86€)

Pour information complémentaire

- Territoire du Carmausin : Solde à percevoir 33 389,38€
- Territoire Castres-Mazamet : Solde à percevoir 114 000,00€.

Chaque territoire devra répondre qu'il accepte la proposition.

L'Inter-PLIE restituera le montant résiduel de l'avance à chaque territoire uniquement après que les trois intercommunalités auront donné leur accord.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2-55/2016 du 07/04/2016

VU la délibération N°DEL2016-217 du 15/12/2016

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 novembre 2017

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE que le montant correspondant au redressement du FSE et au trop versé à Regain Action soit déduit de l'avance à rembourser par Interplie à notre agglomération.

PREND ACTE que le montant de l'avance à rembourser par Interplie est arrêté à 75 143,14€

DÉCIDE de recouvrer auprès de Regain action un montant de 5 355,39€ correspondant à un indu de FSE.

ACCEPTE que ce recouvrement soit échelonné sur plusieurs exercices pour le cas où l'association aurait des difficultés de trésorerie.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL